

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00052

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 1061



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SOISSONS

76 rue Saint-Martin
02200 SOISSONS
Tél : 03 23 53 04 82
contact@greffe-tc-soissons.fr

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS
4 R DU MARCHOIS
02600 VILLERS COTTERETS

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : AALBERTS SURFACE
TECHNOLOGIES SAS

Numéro RCS : 785 453 150

Numéro Gestion : 1994B00052

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 4 R DU MARCHOIS

: 02600 VILLERS COTTERETS

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2022

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 06/05/2024

Sous le numéro : 1061

Délivré à Soissons le 15 mai 2024

Le Greffier,

Alexandre RIERA

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.', written in a cursive style.

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan Passif

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SG)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 651 000	3 651 000	3 651 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	211 685	211 685
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	365 100	365 100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	6 169 404	6 169 404
Report à nouveau	(2 028 638)	(570 523)
Résultat de l'exercice	614 925	(1 458 115)
TOTAL situation nette :	8 983 477	8 368 552
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	104 516	356 909
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 087 993	8 725 460
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	185 000	185 000
Provisions pour charges	911 511	924 843
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 096 511	1 109 843
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	(7 383)	9 175
TOTAL dettes financières :	(7 383)	9 175
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 600	219
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	466 184	873 250
Dettes fiscales et sociales	1 052 601	862 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 706	66 043
TOTAL dettes diverses :	1 563 492	1 801 629
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 558 709	1 811 023
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	11 743 213	11 646 326



Compte de Résultat (Seconde Partie)

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES (SG)

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	661 538	(1 290 955)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 207	29 316
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	296	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	21 503	29 316
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	2 659	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 659	
RÉSULTAT FINANCIER	18 843	29 316
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	680 381	(1 261 639)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	176 129	26 129
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	176 129	26 129
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 108	133 566
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	150 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	189 108	133 566
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(12 979)	(107 437)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	52 477	89 039
TOTAL DES PRODUITS	9 292 398	6 710 939
TOTAL DES CHARGES	8 677 473	8 169 054
BÉNÉFICE OU PERTE	614 925	(1 458 115)



Certifié conforme à l'original



ANNEXE

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général et conformément au règlement Nr 2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au règlement ANC 2014-03, mis à jour par les règlements successifs ANC, dont l'ANC 2016-01 et ANC 2018-01.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| • Constructions | entre 15 et 33 ans |
| • Agencements et aménagements divers | entre 10 et 15 ans |
| • Installations techniques de traitement thermique et de surface | entre 10 et 15 ans |
| • Mobilier | entre 5 et 10 ans |



Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de concession de brevets et logiciels pour 284 K€ et de fonds de commerce pour 8 K€.

La dotation aux amortissements s'élève à 51 K€ contre 47 K€ au titre de l'exercice 2021

(en K€)	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Concession brevet	-			-
Logiciels	284			284
Droit au bail	-			-
Fonds commercial	8	-	-	8
Total valeurs brutes	292	0	0	292
Amort. Concession brevets				
Amort. Logiciels	187	47		234
Total amortissements	187	47	0	234

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de terrains, de constructions et leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 19 376 K€ au 31 décembre 2022 contre 18 944 K€ au 31 décembre 2021.

Les acquisitions et mises en services de l'exercice se sont élevées à 431 K€ (245 K€ en 2021).

La dotation aux amortissements s'élève à 486 K€ au titre de l'exercice 2022 (521 K€ en 2021).

Les provisions correspondant aux valeurs nettes comptables des immobilisations du site de PLAISIR non détruites dans l'incendie du 28 juin 2018, mais dont la réutilisation future est plus qu'incertaine, constituées sur l'exercice 2018 subsistent pour 2 027 K€.



- solde débiteur du compte courant BNP au 31/12/2022 s'élève à 1 138 K€ (cf. mention sur la convention de trésorerie page 2) ;
- créances fiscales et sociales pour 58 K€ (275 K€ au 31 décembre 2021)
- avoirs à recevoir/avances et acomptes versés pour 187 K€ (121 K€ au 31 décembre 2021) ;

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 203 K€, dont 148 K€ à plus d'un an et dont les échéances se présentent comme suit :

(en K€)	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	55	148	
Dépôts et Cautionnements			
	55	148	

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 3 651 000 € et se compose de 243 400 actions au nominal de 15 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 726
Résultat de l'exercice	615
Augmentation de capital	
Distribution de dividendes	
Autres mouvements (subvention d'investissement)	- 253
Capitaux propres au 31 décembre 2022	9 088

3.9 Provisions

(en K€)	31/12/2021	Aug.	Dim.	31/12/2022
Provisions pour risques et charges				
Litiges / restructuration	1 003			1 003
Risque environnement	14			14
Démantèlement / restructuration atelier G2	46			46
Médailles du travail	47		13	34
Total Prov. pour risques et charges	1 110			1 097

Environnement :

La provision pour obligation de dépollution du terrain du site de Villers-Cotterêts reste inchangée au 31/12/2022



IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

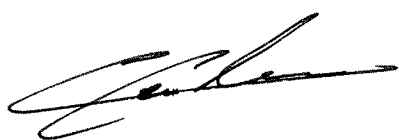
en K€)	2022	2021	Variation
France	7 677	5 580	+ 2 097
Etranger	1 317	1 036	+ 281
Total	8 994	6 616	+ 2 378

4.2 Produits et charges financiers

Le résultat financier est positif de 19 K€ ; il est composé des intérêts reçus du cash pool.

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2022
Plan de Revitalisation du site de Plaisir	- 42
Dotation provision pour restructuration	0
VNC immobilisations corporelle	-150
Reprise provision pour restructuration	0
Produits de cessions d'éléments d'actifs	150
Charges s/ exercices antérieurs	3
Quote-part subvention investissements virée au résultat	26
Produit net (Charge)	- 13



5.2 Engagements financiers

Crédit-bail

La société n'a aucun engagement de crédit-bail au 31/12/2022.

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 551 K€ au 31 décembre 2022 (610 K€ en 2021).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2022	2021
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	3.00%	2.00%
Taux d'actualisation	3.75%	0.80%
Taux moyen de charges patronales	46% / 46%	49% / 46%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2016-2018	Insee 2015-2017
Age départ retraite	Age légal pour une pension pleine	Age légal pour une pension pleine

5.3 Effectifs moyens

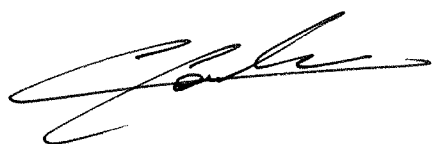
	2022	2021
- Ingénieurs et Cadres	8	10
- Agents de maîtrise	23	15
- Employés	1	3
- Ouvriers	49	45
Total	81	73

5.4 Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts France SARL. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Transactions avec les parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales et courantes n'est à signaler.



Certifié conforme à l'original



AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois

02600 VILLERS-COTTERETS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiée

4 rue du Marchois

02600 VILLERS-COTTERETS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associé unique de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AALBERTS SURFACE TECHNOLOGIES SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il :

- Identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Aalberts surface technologies
Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 4, rue du Marchois, 02600 – Villers-Cotterêts
785 453 150 RCS SOISSONS
La “Société”

EXTRAIT DU PROCES - VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois
le 29 juin,
A 10 heures,

Monsieur Manuel ISELY, suivant pouvoir conféré par Madame Anne Palanque, co-Gérante de la société:

AALBERTS FRANCE, SARL au capital de 30 000 000 Euros, ayant son siège social 73, rue François Mermet, 69160 Tassin la Demi-Lune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 414 121 319

Associée unique de la Société, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 651 000 Euros divisé en 243 400 actions de quinze euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 4, rue du Marchois, 02600 Villers-Cotterêts, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le n° 785 453 150, titulaire en tant que telle de la totalité des 243 400 actions composant le capital social,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La société Aalberts Surface Technologies GmbH, Présidente de la Société, a établi l'inventaire, et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, dans les délais légaux, à la disposition du Commissaire aux comptes, la société Deloitte & Associés et du CSE.

La société Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, préalablement avisée des présentes est absente et excusée.

Les représentants du CSE, préalablement informés de l'ordre du jour, sont absents.

La société AALBERTS FRANCE, Associée unique, a pris connaissance des documents suivants :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes 2022,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- le texte des projets de décisions soumis à l'adoption de l'Associée unique,
- les statuts de la société.

II - A été invité à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

Présentation du rapport de gestion établi par le Président,

- ✓ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président de la Société,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice écoulé,